



C'est le moment  
de devenir propriétaire

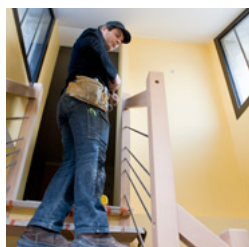
# Renforcement du prêt à taux zéro pour favoriser l'accèsion à la propriété



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un prêt à taux zéro plus avantageux avec des possibilités élargies**

Le prêt à taux zéro (dit PTZ) est **un prêt complémentaire sans intérêts et sans frais aidé par l'État**. Il est accordé, sous certaines conditions, aux personnes qui souhaitent **devenir propriétaires de leur résidence principale pour la première fois** : c'est ce qu'on appelle la primo-accession. Un ménage qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale durant les deux dernières années est éligible. Il peut aussi aider à acheter un logement à rénover.

Je me renseigne :  
**ptz.gouv.fr**  
**0 806 120 120**  
(service gratuit + prix appel)



# PTZ, ce qui a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2016

## LE PRÊT À TAUX ZÉRO RENFORCÉ

- + **d'ouverture** : les plafonds de revenus pour bénéficier du prêt à taux zéro ont été relevés pour accroître le nombre de ménages éligibles.
- + **de moyens** : vous pouvez financer jusqu'à 40% du logement, sans payer d'intérêts.
- + **de temps** : la durée de votre prêt peut s'étendre jusqu'à 20 ou 25 ans.
- + **de souplesse** : vous commencez à rembourser au bout de 5, 10 ou 15 ans.
- + **de potentiel** : vous pouvez acheter un logement neuf ou à rénover partout en France.

## LE PRÊT À TAUX DE ZÉRO, AUSSI POUR RENOVER UN LOGEMENT

- Le prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement à rénover est ouvert dans la France entière.
- Pour en bénéficier, le montant des travaux doit être au moins égal à 25% du coût total de l'opération.

Testez votre éligibilité  
sur  
**ptz.gouv.fr**

**0806 120 120**  
(service gratuit + prix appel)

# RÉFORME DU PTZ

Les nouvelles conditions d'éligibilité au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Testez votre éligibilité sur [ptz.gouv.fr](http://ptz.gouv.fr)

## ► Plafonds de ressources

L'emprunteur doit justifier d'un montant total de ressources inférieur ou égal à un plafond. Celui-ci est calculé en fonction de la localisation du logement (zone\*) et de la composition du ménage.

Nombre de personnes	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1	37 000 €	30 000 €	27 000 €	24 000 €
2	51 800 €	42 000 €	37 800 €	33 600 €
3	62 900 €	51 000 €	45 900 €	40 800 €
4	74 000 €	60 000 €	54 000 €	48 000 €
5	85 100 €	69 000 €	62 100 €	55 200 €
6	96 200 €	78 000 €	70 200 €	62 400 €
7	107 300 €	87 000 €	78 300 €	69 600 €
8 et plus	118 400 €	96 000 €	86 400 €	76 800 €

**Exemple :** Si vous habitez en zone B1, en couple avec un enfant, et si vous gagnez moins de 51 000 euros par an, alors vous pouvez bénéficier du prêt à taux zéro.

## ► Remboursement

La durée de différé de remboursement et la durée de remboursement du prêt à taux zéro sont déterminées en fonction de la tranche de ressources à laquelle appartient le ménage.

	Différé de remboursement	Durée de remboursement	Durée totale du PTZ
<b>TRANCHE 1</b>	15 ans	10 ans	25 ans
<b>TRANCHE 2</b>	10 ans	12 ans	22 ans
<b>TRANCHE 3</b>	5 ans	15 ans	20 ans

**Exemple :** Si j'ai un prêt à taux zéro sur 25 ans, alors que je relève de la 1<sup>re</sup> tranche de ressources, je ne commence à rembourser que dans 15 ans et je rembourse pendant 10 ans.

## ► Quotités

Le montant du prêt à taux zéro est égal à 40 % du coût total de l'opération, dans la limite des plafonds d'opération fixés selon la zone\* géographique où se trouve le bien financé.

Les quotités de l'ancien HLM (vente du parc social à ses occupants) restent fixées à 10%.

	Quotité	Dans la limite de	
		Pour un célibataire	Pour un couple avec 2 enfants
<b>ZONE A</b>	40%	150 000 €	300 000 €
<b>ZONE B1</b>	40%	135 000 €	270 000 €
<b>ZONE B2</b>	40%	110 000 €	220 000 €
<b>ZONE C</b>	40%	100 000 €	200 000 €

**Exemple :** Vous êtes en couple et vous avez 2 enfants. Si vous achetez un logement (neuf ou à rénover) en zone B2 pour 200 000 euros, vous pouvez bénéficier alors d'un prêt à taux zéro de 80 000 euros.

\* Retrouvez les détails des zones sur [www.ptz.gouv.fr](http://www.ptz.gouv.fr)

# 3 CAS PRATIQUES

pour comparer les situations

## Situation N°1



**Célibataire** en région parisienne ● revenus : **2500€ / mois**

Je souhaite acheter un appartement neuf à **180000€**

### ACHAT POSSIBLE



J'ai un PTZ de **60000€**



Je commence à rembourser mon PTZ au bout de **5 ans**

AVEC LE PRÊT À TAUX ZÉRO, J'AI 17000€ DE PLUS POUR **ACHETER PLUS GRAND !**



## Situation N°2



**Couple sans enfant** à Brest ● revenus : **3200€ / mois**

Nous souhaitons acheter une **maison neuve sans apport**

### ACHAT POSSIBLE



Nous sommes éligibles au prêt à taux zéro

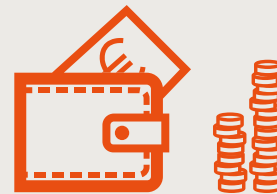


Nous avons un PTZ de **61600€**



Nous commençons à rembourser notre PTZ au bout de **5 ans**

AVEC LE PRÊT À TAUX ZÉRO, NOUS RÉDUISONS NOS MENSUALITÉS DE 80€, SOIT UNE **ÉCONOMIE GLOBALE DE 24000€ !**



## Situation N°3



**Couple avec 2 enfants** à Vesoul ● revenus : **2000€ / mois**

Nous souhaitons acheter une **maison à rénover à 100000€ + 50000€ de travaux** sans apport

### ACHAT POSSIBLE



Nous avons un PTZ de **60000€**



Nous commençons à rembourser notre PTZ au bout de **15 ans**

AVEC LE PRÊT À TAUX ZÉRO, NOUS AVONS 25000€ DE PLUS POUR **RÉNOVER LA MAISON !**



Ministère du Logement  
et de l'Habitat durable

55, rue Saint-Dominique  
75007 Paris

[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)  
@Logement\_Gouv

